

CHRS de stabilisation



« La Place »

Rapport d'activités 2011

Juin 2012

Sommaire

« La Place » et le projet transitoire	
1. <u>HISTORIQUE</u>	3
1.1 UN PROJET PARTENARIAL	3
1.2 TROIS PERIODES D'EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT 1.2.1 avril 2008 à octobre 2008 : période de « remise à la rue » 1.2.2 octobre 2008 à décembre 2009 : ouverture 24h sur 24 1.2.3 janvier 2010 à juin 2011 « doublures éducatives »	4
1.3 QUELQUES CHIFFRES	5
1.4 LES ACTIONS DES PARTENAIRES AUPRES DES USAGERS	6
1.5 RAPPEL DES GRANDES LIGNES DU PROJET SOCIAL ET PEDAGOGIQUE	6
1.6 COMMENT A ETE PERÇU LE TRAVAIL EFFECTUE A LA PLACE	7
1.7 LA FERMETURE DES PLACES D'HEBERGEMENT DE LA PLACE LE 30 JUIN 2011	8
2. LE FONCTIONNEMENT TRANSITOIRE	9
2.1 LES MISSIONS	9
2.2 L'EQUIPE	10
2.3 LE FONCTIONNEMENT	10
2.4 LES PUBLICS	11
2.1 EVALUATION DES ACTIVITES D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ACCUEIL	13
PERSPECTIVES	15

« LA PLACE » et **le projet transitoire**

Avant propos

L'année 2011 revêt un caractère très particulier car, en raison du manque de moyens au regard de l'ambition de son projet social, l'association Relais Ozanam a pris la décision d'arrêter l'activité d'hébergement du service La Place en cours d'exercice. L'activité d'accompagnement s'est quant à elle poursuivie jusqu'à la fin de l'année 2011.

Pour l'année 2012, un nouveau projet de CHRS de stabilisation « de la rue au logement » s'appuie sur les valeurs et les principes éducatifs du projet initial de La Place reconnu par tous et dans le prolongement et le retour d'expérience du fonctionnement transitoire de la fin 2011. Pour cette raison, il nous a paru nécessaire dans le présent rapport d'activités, d'en rappeler la genèse.

1. HISTORIQUE

1.1 Un Projet partenarial

Le concept de « CHRS de stabilisation » a été créé en début d'année 2007 à l'initiative de l'État, dans le cadre d'un « Plan d'Action Renforcé pour les Sans Abri (PARSA), qui était une réponse aux actions menées, au cours de l'hiver 2006-2007, par l'association « des Enfants de Donquichotte », qui revendiquait des moyens supplémentaires pour l'accueil des ménages sans domicile.

Les services décentralisés de l'État (à l'époque les DDASS) ont lancé un appel d'offre au courant de l'année 2007, pour l'ensemble des dispositifs du « PARSA ».

L'association Relais Ozanam, avec le concours d'associations « d'accueil de jour », signataires d'une convention de coopération (Médecin du Monde, Point d'Eau, Accueil SDF, le Fournil, Femmes SDF, le Secours Catholique) et du CCAS de Grenoble, a répondu à l'appel d'offre en présentant un projet de CHRS de stabilisation avec 19 places d'hébergement, pour des publics fortement désocialisés, en grande errance et prioritairement accompagnés d'animaux.

Ces publics, jusqu'à l'hiver 2007-2008 et depuis une dizaine d'années, pouvaient prétendre à un hébergement, uniquement durant la période hivernale (de novembre à mars dans le cadre du dispositif hivernal).

Durant cette période de 4 à 5 mois, le Pôle Hébergement d'Urgence (PHU), service du CCAS de la Ville de Grenoble, gérait une structure d'hébergement, « le Passage », ouverte aux publics de 19h à 9h et dotée d'une équipe d'une douzaine d'agents pour l'accueil et l'encadrement d'une quinzaine de personnes, hébergées dans des mobiles home.

Faute de réponses adaptées (liées notamment à leur parcours d'errance et à la présence d'animaux, essentiellement des chiens), au terme de la période hivernale, ces personnes, pour la grande majorité d'entre elles, se retrouvaient de nouveau à la rue.

Le projet de l'association Relais Ozanam, « travaillé avec » et « soutenu par » les partenaires, a été validé par les services de l'État fin 2007.

Le directeur de l'action sociale ayant refusé le principe d'un GCSMS, les associations partenaires, convaincues qu'il fallait rester ensemble pour porter et défendre un projet aussi ambitieux, ont ratifié une « Convention de Coopération », qui officialise leur engagement.

Au terme de l'hiver 2007-2008, en avril 2008, l'association Relais Ozanam a pris le relais du dispositif hivernal et a ainsi permis, pour la première fois, que la quinzaine de personnes hébergées au Passage ne retourne pas à la rue.

Le CHRS de stabilisation, le Passage II, a vécu 6 mois sur le site et avec les mobiles homes de la structure hivernale, avant de s'installer provisoirement rue des Alliés, sur un terrain mis à disposition par la Ville de Grenoble, destiné à devenir un centre de traitement des déchets, et de dénommer la structure (choix des usagers) « la Place ».

Le collectif des associations de bénévoles et le CCAS de la Ville de Grenoble s'étaient impliqués, près de 2 ans avant le projet de CHRS de stabilisation, avec le concours de l'école d'architecture de Grenoble et du laboratoire de recherche architecturale « Craterre », dans la conception d'un module expérimental d'habitat « démontable », monté sur le site du Passage à la veille de l'hiver 2006-2007.

Cette expérimentation, cofinancée par tous les acteurs du projet, avait incité l'association Relais

Ozanam et ses partenaires, à s'engager dans un projet architectural pour le CHRS de stabilisation, dans le prolongement de celui réalisé sur le site du Passage.

Les motivations étaient à la fois pédagogiques (concept de village), écologiques (matériaux naturels et économie d'énergie) et de mobilité de l'infrastructure qui permettaient de s'adapter aux contraintes de mise à disposition provisoire de terrains, qui ne sont pas extensibles sur l'agglomération grenobloise.

Ce projet, notamment pour des raisons de coûts et de l'incertitude sur la pérennité des financements sur le fonctionnement, a été gelé puis abandonné.

La Ville de Grenoble a proposé à l'association, avant son installation rue des Alliés, de lui louer les modules en bois pour l'hébergement, qui avaient été conçus pour la « biennale 2008 de l'habitat durable ».

La conception de modules destinés à une exposition s'est avérée insuffisante pour être habités ce qui a nécessité des aménagements et causé pas mal de soucis à l'équipe de la Place.....

Aux modules ont été adjoints des mobiles home, notamment pour les espaces collectifs, ainsi qu'un module expérimental conçu par des étudiants de l'école d'architecture, avec des matériaux de récupération.

1.2 Trois périodes ont marqué l'évolution du fonctionnement du CHRS de stabilisation « la Place » :

1.2.1 de l'ouverture en avril 2008 à octobre 2008 : période de « remise à la rue »

- l'établissement, implanté sur le site du « Passage », est ouvert au public à partir de 18h, avec une « remise à la rue » à 11h,
- l'équipe est composée de 11 salariés (6,9 ETP), 1 chef de service (la responsable de la VSDD), 1 coordinateur, 6 travailleurs sociaux et 3 veilleurs de nuit,
- le coût de fonctionnement à la journée est de 1 443 €uros.

1.2.2 d'octobre 2008 à décembre 2009 : ouverture 24h sur 24

- l'établissement, implanté rue des Alliés, est ouvert au public 24h sur 24, sans « remise à la rue »,
- l'équipe est composée de 11 salariés (7,9 ETP), 1 chef de service (la responsable de la VSDD), 1 coordinateur, 6 travailleurs sociaux et 3 veilleurs de nuit,
- le coût de fonctionnement à la journée est de 1 693 €uros.

1.2.3 de janvier 2010 à juin 2011 « doublures éducatives »

- l'établissement, implanté rue des Alliés, est ouvert au public 24h sur 24, sans « remise à la rue »,
- l'équipe est composée de 11 salariés (8,6 ETP), 1 chef de service, 1 référent éducatif, 6 travailleurs sociaux et 3 veilleurs de nuit, avec un pôle de remplaçants pour maintenir les doublures éducatives, exceptés les week-end et jours fériés,
- le coût de fonctionnement à la journée est de 1 572 €uros.

1.3. Quelques chiffres pour imaginer ces 3 années de fonctionnement

- avec une capacité d'accueil de 19 places, 38 personnes ont été hébergées (24 hommes isolés, 2 femmes isolées et 6 couples),
- la tranche d'âge la plus représentative était celle des 26-30 ans avec 37%, les 18-25 ans et les 31-40 ans représentaient 24%, les + de 41 ans 16%,
- les ressources à l'entrée : 58% sans, 29% RSA, 8% AAH, 3% ASSEDIC et 3% salaires, les ressources au départ : 16% sans, 58% RSA, 11% AAH, 3% ASSEDIC et 13% salaires,
- la durée moyenne de séjour a été de 18 mois,
- le nombre de chiens par usager variait de 0 à 3, avec une pointe de 27 chiens durant l'été 2008,
- la durée de vie à la rue avant l'accueil à la Place, variait de 6 mois à 25 ans,
- santé : 45 % des personnes accueillies avaient des problèmes de santé « somatiques » et 89% d'ordre « psychiques »,
- addictions : alcoolisme 74%, toxicomanies 37%,
- médecin référent à l'entrée : 26%, médecin référent au départ : 95%,
- mutuelle santé à l'entrée : 58%, mutuelle santé au départ : 95%,
- référent social externe à l'entrée : 53%, référent social externe au départ : 82%
- départs : sur 38 personnes hébergées
 - 11 personnes vers un logement soit 29% (dont 10 lors de la fermeture en juin 2011)
 - 9 personnes vers un foyer soit 24% (dont 2 au moment de la fermeture en juin 2011)
 - 7 personnes « retour à la rue » soit 18%
 - 3 personnes chez un tiers soit 8%
 - 3 personnes exclues définitivement de l'établissement soit 8%
 - 2 personnes exclues du territoire français
 - 2 personnes sans information
 - 1 personne décédée
- 17 accompagnements « hors les murs » ont été effectués avant la fermeture le 30 juin 2011
 - 8 personnes à la rue
 - 1 personne dans un logement
 - 7 personnes dans un foyer
 - 1 personne hébergée chez un tiers
- Nombre de demandes non satisfaites par manque de places :
 - en 2009 : 20 demandes
 - en 2010 : 26 demandes (30 personnes dont 4 couples)
 - 1er semestre 2011 : 19 demandes

1.4. Les actions des partenaires auprès des usagers

Les interventions de partenaires bénévoles et professionnels, sont non seulement complémentaires au travail de l'équipe de la Place, mais indispensables à la mise en œuvre du projet et indissociables à la qualité des prestations !

C'est la « pluridisciplinarité » des intervenants qui donne du sens à la stabilisation et qui contribue à la qualité du « vivre ensemble » !

Ils apportent non seulement des réponses aux besoins et aux attentes des usagers, dans leur domaine de compétence, mais aussi par leur présence, par leur action, par leur réflexion « du dehors », un soutien nécessaire à l'équilibre du fonctionnement de l'établissement. Ce sont :

- les référents sociaux des services spécialisés (CODASE, PAJ, SALTO, SATIS, services de tutelle...),
- les personnels des services de santé (centre de soins infirmier Abbé Grégoire, les infirmiers psychiatriques du EMLPP, Médecins du Monde, la PASS, les centres de santé Mistral et Villeneuve),
- les bénévoles ou professionnels d'associations d'accueils de jour (le jardinier du Secours Catholique, l'association Femmes SDF),
- les étudiants en architecture d'ESCA, les photographes qui ont réalisé des photos magnifiques, les musiciens, conteurs, comédiens qui viennent se « produire » à la Place,
- les professionnels qui agissent autour de la question canine (l'éducateur canin de la Ville de Grenoble, le chenil du Versoud, le dispensaire SPA).....

1.5. Rappel des grandes lignes du projet social et pédagogique

Quelques extraits significatifs du projet social et pédagogique du CHRS de stabilisation de la Place :

Les valeurs

- la tolérance est inséparable de l'exigence,
- le respect fonde l'autorité,
- l'écoute légitime la parole,
- le respect d'autrui, l'estime de soi et la solidarité cultivent le « vivre ensemble »,
- l'être humain est unique et singulier. C'est la différence qui fait l'homme et fonde sa dignité.

Les principes

- approche globale et individualisée de chaque personne en utilisant l'habitat comme support du changement,
- accueil à haut seuil de tolérance et à bas seuil d'exigences,
- principe de « non abandon »,
- refus de tout ce qui contribue à l'individualisme, à l'isolement, à l'exclusion, aux discriminations, à la xénophobie et au racisme,
- promouvoir la citoyenneté et le droit de cité,
- l'exclusion n'est pas une fatalité,
- cultiver « le vivre ensemble ».

Le travail éducatif

- la socialisation, en tant que processus, est le principe fondateur de l'acte éducatif,
- le travail éducatif doit se nourrir de recherche et d'expérimentation de nouvelles pratiques éducatives,
- contribuer à l'émergence de désirs, de talents, vecteurs d'équilibre et de socialisation,

- affirmer la primauté du travail éducatif par rapport à une approche humanitaire :
- l'éducatif s'inscrit dans le long terme, l'humanitaire dans l'urgence et le court terme,
- l'éducatif traite les situations en les inscrivant dans le tissu social, l'humanitaire a pour fonction d'atténuer les souffrances.

L'accompagnement

- l'acte d'accompagnement doit consister à penser « l'autre » dans les logiques de ses désirs et de ses besoins, « là où il en est »,
- la prise de risque de l'éducateur est la condition préalable à toute relation éducative,
- le principe de « non abandon » est une des conditions de l'acte éducatif : la relation doit être clairement acquise, y compris en cas de changement de posture, de lieux ou de projet.

Le partenariat

Avec tous les acteurs qui agissent en faveur des publics en grande précarité, nous développerons un partenariat :

- complémentaire à nos savoir-faire, en privilégiant le principe de réciprocité dans l'usage des moyens utilisés,
- participatif pour la réflexion, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions en direction des publics qui nous sont communs, et de leurs problématiques.

1.6. Comment a été perçu le travail effectué à la Place ?

Salariés et administrateurs du Relais Ozanam, partenaires bénévoles ou professionnels impliqués dans le fonctionnement, ont énormément appris au contact des publics accueillis à la Place. Au terme de ces 3 années :

- nous avons la conviction que les valeurs, les principes, les pratiques formalisés par le projet social et pédagogique, ont du sens et que lorsque la posture de l'intervenant social, sanitaire ou culturel, bénévole ou professionnel, dans sa relation avec l'usager, dans la mise en œuvre de ses « savoir-faire », est imprégnée de ses intentions, elle contribue à améliorer au quotidien l'existence des usagers, à les sortir progressivement du cycle de l'échec, à les stabiliser en limitant les risques de retour à la rue, les risques sanitaires, les risques d'invisibilité,
- nous avons la confirmation que l'exclusion, la pauvreté, les comportements à risques ne sont pas des fatalités.

L'association Relais Ozanam, fortement impliquée dans différents réseaux locaux et nationaux, a dans toutes ses composantes, administrateurs, directeur d'association, l'équipe et le chef de service de la Place, dépensé une énergie enthousiaste pour parler, témoigner et soutenir le projet innovant de la Place, depuis sa création.

La contradiction est tellement prégnante, qu'elle pourrait paraître ubuesque.....**TOUS, louent la pertinence du CHRS de stabilisation la Place, le cite comme modèle de stabilisation** pour des publics désocialisés, en errance, « éloignés de l'insertion », comme le précise le guide des dispositifs d'hébergement et de logements adaptés, édité par la DGAS, pour désigner la typologie des publics ciblés par les CHRS de stabilisation :

Politiques

- non seulement les locaux, la Ville de Grenoble et son CCAS, ainsi que la communauté de commune la METRO, qui depuis l'ouverture de la structure contribuent financièrement à son fonctionnement, sans obligations réglementaires,
- le Conseil de la Région Rhône-Alpes, que nous avons sollicité dans le cadre de la politique de la ville,

- mais aussi M. le Député Étienne PINTE, de la circonscription de Versailles, député de la majorité présidentielle, chargé par le Parlement d'une étude sur l'hébergement et qui, et nous lui renouvelons nos remerciements, a non seulement défendu la Place auprès de notre Ministère de tutelle, mais a contribué à son financement en 2010, sur ses fonds propre de parlementaire !

Hauts fonctionnaires,

- M. le Préfet de l'Isère, qui a adressé un courrier au Ministère,
- M. Alain RÉGNIER, Préfet interministériel, chargé par le Premier Ministre de coordonner les actions concernant l'hébergement et le logement.

Associations d'envergure nationale, voire internationale

- la Fondation Abbé Pierre, qui ne se contente pas de souligner la pertinence du projet et de le citer comme « projet expérimental de référence » mais aussi de le soutenir financièrement en 2010 et 2011.

Chercheurs et Enseignants

- Christophe BLANCHARD, sociologue, qui dans le cadre de ses recherches sur les publics en errance, accompagnés d'animaux, a organisé une conférence sur le site de la Place et qui, lors d'une intervention à la demande du Préfet Alain Régnier sur les dispositifs d'hébergements, auprès des Préfets, a conclu son intervention en citant comme référence le travail effectué à la Place.

1.7. La Fermeture de l'activité hébergement de la Place le 30 juin 2011

Ce projet aura vécu un peu plus de 3 ans, d'avril 2008 à juin 2011.

La décision du conseil d'administration de l'association Relais Ozanam, de mettre un terme au fonctionnement du CHRS de stabilisation de la Place, au 30 juin 2011 est consécutive :

- au résultat de l'exercice 2010, qui dégage un résultat déficitaire d'environ 96000 €,
- au budget prévisionnel 2011, qui projette un résultat déficitaire de l'ordre de 173 000 € à 200 000 €,
- au fait que l'association ne peut pas assumer un tel risque financier sur ses fonds propres,
- au fait que l'association refuse de rogner sur les moyens, qui remettraient en cause les valeurs associatives et les valeurs du projet social et pédagogique du projet, alors que la pertinence du fonctionnement et des résultats sociaux et sanitaires de cet établissement est louée par tous !
- à l'insécurité que provoque ce contexte d'incertitude financière, qui dure depuis l'ouverture de ce service :
 - pour les usagers d'une structure, qui est sensée prôner la stabilité,
 - pour les partenaires engagés dans le fonctionnement,
 - pour les salariés qui ont le sentiment d'être dans la précarité, alors qu'ils ont tant donné d'eux-mêmes, avec des conditions de travail à la limite de l'acceptable !

2. UN FONCTIONNEMENT TRANSITOIRE

Afin de respecter le principe de « non abandon », conformément au projet social et pédagogique, nous avons proposé à la DDCS de maintenir l'accompagnement des 11 personnes orientées vers des logements ou des structures d'hébergement, lors de la fermeture de la Place, ainsi que les 8 personnes à la rue, avec qui nous étions en contact.

La DDCS a maintenu son financement jusqu'au 31 décembre 2011, ce qui nous permet de poursuivre l'accompagnement de ces personnes jusqu'à cette date.

Nous avons contractualisé avec la Ville de Grenoble la mise à disposition d'une villa, rue Général Mangin à Grenoble, que nous occupons depuis début juillet.

Nous avons dénommé cette structure transitoire le « Mangin Palace ».

2.1. Les missions du « Mangin Palace »

La mission principale du service est de continuer, durant 6 mois, le suivi socio-éducatif des 19 personnes suivies au 30 juin 2011 par le CHRS de stabilisation La Place.

Le maintien de l'accompagnement a plusieurs objectifs :

2.1.1 Pour les personnes suivies

- Maintenir un lien afin d'éviter une rupture de suivi consécutive à une rupture d'hébergement
- Garantir une continuité dans le travail de relogement, d'orientation et de soutien engagé avec les personnes
- Aider et soutenir les personnes dans l'accès au logement, notamment en assurant le suivi des baux glissants
- Aider et soutenir les personnes qui sont accueillies dans de nouvelles structures d'hébergement
- Continuer la recherche de solution d'hébergement et le travail d'orientation pour celles qui sont retournées à la rue
- Aider et soutenir les personnes dans la gestion du quotidien et dans la réalisation des démarches administratives
- Offrir un espace d'accueil, d'échange et d'informations aux personnes suivies

2.1.2 Au niveau partenarial

- Maintenir une continuité dans la prise en charge pluridisciplinaire dont certaines personnes bénéficient
- Assurer le travail de relais avec les équipes d'accompagnement social
- Soutenir les équipes accueillant les personnes hébergées dans le cadre de dispositifs d'hébergement en partageant nos expériences et en intervenant en complémentarité
- Continuer le travail engagé avec les partenaires du secteur logement/hébergement : bailleurs sociaux, services du conseil général, de l'état...
- Maintenir et développer le partenariat au niveau santé afin de favoriser l'accès au soin des personnes : Centres de santé, Cabinets infirmiers, CMP, Centres hospitaliers...
- Continuer la pratique de la R.D.R. (Réductions Des Risques liés à l'usage de la toxicomanie) en favorisant l'accès des personnes aux services et associations compétents dans ce domaine :

- Association Aides, Centre de soins, Centre de santé... et en distribuant du matériel stérile.
Pour cela il s'agit de développer le partenariat local et de continuer notre formation en interne.
- Maintenir et développer le partenariat avec les accueils de jour et les réseaux de proximité, associatifs ou institutionnels, afin de lutter contre l'isolement de certaines personnes.
 - Continuer à entretenir et développer le partenariat autour de la prise en charge des animaux en développant un réseau d'accueil pour les chiens en cas de nécessités et en défendant l'accueil des personnes accompagnées d'animaux dans les dispositifs d'hébergement classiques.
 - Maintenir le partenariat socioculturel en continuant à travailler avec l'association E.S.C.A. (les architectes) et l'association E.P.P.

2.2. L'équipe

Le service se compose d'une équipe de 3 personnes à temps plein, 2 animateurs socioéducatifs et 1 éducateur spécialisé. Tous travaillaient à La Place.

Le service bénéficie d'un important réseau partenarial pluridisciplinaire sur lequel s'appuyer. D'une part ce réseau s'appuie sur l'existant mais il s'est également développé parallèlement aux nouvelles missions.

2.3. Le fonctionnement

Le règlement est basé sur le respect des personnes et des lieux.

Toute personne vient librement et volontairement à « La Maison ».

Les personnes sont accueillies dans le respect de l'anonymat.

L'accompagnement se fait avec l'adhésion de la personne et les démarches avec son accord.

Pour le respect mutuel entre les personnes, quelques règles ont été mises en place :

- Ne pas avoir un comportement violent et ne pas insulter les autres personnes accueillies et les membres de l'équipe.
- Rester discret concernant sa situation et celle des autres.
- Ne pas porter de jugement sur les autres personnes.
- Accepter d'attendre son tour pendant les permanences.
- Les animaux ne peuvent pas pénétrer dans la maison mais peuvent rester attachés dans le jardin.
- La maltraitance vis-à-vis des animaux est interdite
- Le service étant réservé aux personnes suivies ou qui souhaitent l'être, ne pas amener de personnes qui pourraient insécuriser les autres usagers.

Respect du lieu :

« La Maison » est à la fois

- un lieu d'accueil convivial où certaines pièces peuvent être à la disposition des personnes
- un lieu professionnel avec notamment des bureaux et des pièces dont les accès sont réservés à l'équipe

La « Maison » accueillant du public :

- il n'est pas possible de fumer et de boire dans les lieux collectifs,
- les animaux ne sont pas admis dans la maison,
- l'équipe peut demander au propriétaire d'un chien de l'attacher, de le museler ou de trouver une solution pour préserver la quiétude du site,
- les échanges de type commercial et l'utilisation de produits illicites sont interdits.

2.4. Les publics accompagnés et accueillis en 2011

A la fin du mois de juin 2011, le service de suite accompagne 19 personnes dont 5 femmes. Toutes ont été hébergées à La Place. Leur situation est variable, tout comme leurs besoins et l'accompagnement qui en découlent.

Nb pers.	Situation au regard du logement à la sortie de l'été 2011
4	logement dans le parc public
3	à la rue
2	hébergement dans le cadre de baux glissants Relais Ozanam
2	logement dans le parc privatif
2	hébergement en CHRS
2	hébergement dans le cadre de dispositif d'insertion par le logement
2	logement chez un tiers
1	pris en charge dans le cadre d'un appartement de coordination thérapeutique (ACT) de l'association Aides
1	hospitalisée en long séjour

Il faut préciser que sur les 3 personnes sans solution d'hébergement ou de logement, 2 étaient encore accueillies au 31 août dans des CHRS. Parmi elles, une personne n'a pu continuer son hébergement : en effet, le chien qu'il avait eu entre temps, accueilli au départ avec lui, n'a plus été désiré. Obligée de choisir entre garder sa place ou son animal, elle a préféré retourner à la rue. Une autre personne était accueillie dans le cadre d'un bail glissant dans un appartement en colocation au Village Olympique. Cependant, le climat s'est rapidement dégradé : elle a été victime de 2 agressions consécutives, une extrêmement violente à la porte de son domicile, elle a préféré quitter le logement fin août. Elle a été ensuite accueillie dans un logement temporaire de notre association. La dernière est en demande d'une place d'hébergement mais ses 2 chiens représentent une contrainte importante.

Ces situations montrent d'une part que la stabilisation pour des personnes ayant connues un long parcours d'errance prend du temps et que les « allers-retours » sont à prendre en compte. D'autre part, cela met en évidence la difficulté que vivent ces personnes pour trouver des formules d'hébergement adaptées, capables de les accueillir à travers un seuil d'exigence bas et avec leurs animaux.

Les personnes accompagnées dans le cadre du service de suite

17 personnes ont été accompagnées par le service de suite.

Sexe : 4 femmes, 13 hommes

Age : - de 25 ans : 1
- 26/30 ans : 4
- 31/40 ans : 5
- + de 40 ans : 6
- + de 50 ans : 2

Ressources : - Sans : 1
- AJA : 1
- RSA : 7
- AAH : 6
- Pole emploi : 1
- Salaires : 1

Personnes ayant un référent social : 15

Personne ayant une mutuelle ou CMU : 16
Personnes ayant un médecin référent : 12
Personnes sous tutelle ou curatelle : 4

Personnes rencontrant des problèmes de santé :

- physiques : 10
- psychique : 9

Personnes rencontrant des problèmes addictions :

- Alcoolisme : 13
- Toxicomanie : 6

Situation des personnes au 31 Décembre 2011

Parmi les 17 personnes, une personne est décédée au moins d'Aout, suite à une longue maladie. 4 personnes ont vu leur situation de logement/hébergement évoluer.

Sur les 4 personnes qui ont vu leur situation changer durant le second semestre 2011:

- Une personne qui était retourné à la rue a accédé à un appartement de coordination thérapeutique de l'association Aides en Aout
- Une personne qui était allé en CHRS est retournée à la rue en septembre
- Une personne qui était en hébergement temporaire a obtenu une attribution de logement social en septembre
- Une personne qui était en bail glissant est retournée à la rue en septembre

Pour les autres personnes, leur situation à l'égard du logement/hébergement n'a pas changé.

L'accompagnement socio-éducatif de proximité

Nous avons accueilli lors des permanences et des repas collectifs :

- 6 personnes de façon régulière, quasi hebdomadaire
- 7 personnes de manière occasionnelle
- 4 personnes ne sont jamais venues lors des temps d'accueil

Nous avons accompagnés :

- 8 personnes dans leur logement
- 3 personnes hébergées dans divers CHRS
- 1 personne à la rue (en sachant qu'en décembre 2012, 3 personnes étaient à la rue)

Parmi les personnes accompagnées :

- 8 étaient également accompagnées par le SATIS
- 2 étaient également accompagnées par le SALTO

Selon les situations, un Co accompagnement s'est mis en place.

Le partenariat

Nous avons travaillé en lien avec les professionnels suivant :

Service d'accompagnement social :

- SALTO
- SATIS
- CHRS Henry Tarze
- CHRS L'étape
- CHRS La boussole
- Equipe Centre ville CODASE
- Services de tutelle

Secteur sanitaire :

- CMP

- Centre de soin Abbé Grégoire
- Centres de Santé de secteur
- EMLPP

Bailleurs sociaux :

- ACTIS
- SDH

Réseau associatif

- Aides
- Les petits frères des pauvres
- ESCA
- Les arpenteurs

Les Relais : nous avons passé le relais avec

- les équipes éducatives des CHRS pour 2 personnes hébergées en CHRS
- avec une assistante sociale d'un CMP pour 1 personne
- avec une assistante sociale de l'UMIJH pour 1 personne
- avec une assistante sociale du SALTO pour 1 personne
- avec une Assistante sociale de secteur pour 1 personne
- il n'y a eu aucun relais pour 3 personnes

Nous avons maintenu l'accompagnement en janvier 2012 pour 7 personnes

- 2 personnes étaient encore en bail glissant
- 3 personnes étaient à la rue
- 2 personnes étaient dans des situations fragiles

2.5. Évaluation des activités du « Mangin Palace »

Fonctionnement

Le service est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

Trois jours sont prévus pour recevoir et accueillir les personnes :

- les lundis et jeudis de 14h à 16h30 lors des temps de permanence où les personnes peuvent passer sans rdv pour échanger avec l'équipe, prendre un café, faire une démarche administrative...
- Le mardi de 11h à 16h lors des repas collectifs où les personnes peuvent venir manger ou préparer le déjeuner

Les personnes peuvent venir accompagnées d'animaux, un jardin est à leur disposition.

Il n'est pas aisé d'arriver dans de nouveaux locaux, après avoir fermé une structure, et de devoir tout remonter en urgence afin de garantir une mission d'accompagnement et de relais. Les membres du service de suite ont dû à la fois gérer les urgences consécutives à la fermeture de La Place et aux retours à la rue et travailler sur la création d'un nouveau service, même si celui-ci est transitoire. Il fallait que les personnes puissent repérer le « Mangin palace », pour pouvoir solliciter l'équipe et venir par leur propre moyen.

Le service a été identifié rapidement par les anciens hébergés qui viennent, pour certains, régulièrement lors des temps de permanence ou pour les repas. Le site actuel, mise à part l'éloignement, est adapté pour l'accueil du public. Nous constatons une réelle appropriation du lieu qui répond à des besoins aussi divers que spécifiques. Le jardin permet de « lâcher les chiens », cela signifie souvent pour les personnes, se reposer un peu, prendre un moment pour manger, parler ou prendre une douche. La maison est agréable.

Cette mission d'accueil est essentielle, elle est socle de la relation qui permet de continuer à mener un accompagnement.

L'Accompagnement

La mission première du service de suite, composé d'un Educateur spécialisé et de deux Moniteurs Educateurs, était de garantir une continuité dans le travail de relogement, d'orientation et de soutien engagé avec les personnes au CHRS La Place. De fait nous menions un accompagnement à la carte intégrant plusieurs dimensions :

- Continuer la recherche de solution d'hébergement et le travail d'orientation pour celles qui sont retournées à la rue
- Aider et soutenir les personnes qui sont accueillies dans différentes structures d'hébergement
- Aider et soutenir les personnes dans la gestion du quotidien et dans la réalisation des démarches administratives

Les formes d'interventions étaient également multiples, et s'adaptaient aux besoins des personnes. Le fait que le service de suite était composé de 3 professionnels permettait des interventions plus ciblées, tels que l'aide et le soutien au quotidien dans la gestion du logement, à travers des visites à domicile, une aide pour le ménage ou encore un accompagnement pour les courses. Ou une aide davantage technique autour du logement, l'ouverture des compteurs, la mise en place des prélèvements ou encore le lien avec le bailleur. De même les accompagnements extérieurs étaient multiples.

La disponibilité et la réactivité de l'équipe était importante afin d'ajuster les accompagnements selon les besoins. Certaines personnes sont davantage en demandes d'aide au quotidien, d'autres d'aides pour les démarches extérieurs, comme les accompagnements santé.

La force du service de suite provenait également de son accueil de jour, un lieu repère et ressource où se tenaient des permanences et des repas hebdomadaires. Les personnes accompagnées pouvaient venir échanger avec l'équipe, réaliser une démarche administrative, passer un coup de fil, consulter internet ou « passer du bon temps » tout simplement. La lutte contre l'isolement est un point essentiel du soutien dans le logement, encore une fois il ne suffit pas d'avoir un logement pour y habiter, s'y sentir chez soi. Investir un logement signifie également investir un quartier, pouvoir se sentir en sécurité, en confiance, tout un programme qui selon les personnes peut prendre plus ou moins de temps. Le processus n'est pas linéaire.

Nous sommes ainsi intervenus à trois niveaux :

- L'accueil lors des temps de permanence et de repas où nous sommes disponibles pour les personnes, où nous pouvons leur consacrer un temps privilégié.
- L'accompagnement au quotidien : à domicile ou pour des démarches extérieures.
- Le partenariat : le travail en réseau est indispensable, il nous faut être complémentaire dans le dispositif existant afin de soutenir au mieux les personnes dans les changements actuels et d'assurer le travail de relais qui nous incombe. Nous continuons également à réfléchir aux thématiques de RDR et de l'accueil des animaux, qui nécessitent un partenariat de proximité.

Dans le cadre de la mission de relais, l'accompagnement prend la forme d'un travail de coordination. Il s'agit de trouver les acteurs spécifiques dans les domaines de la santé et de l'insertion sociale et de soutenir la personne dans la réalisation des démarches, de son projet. Cependant, si pour beaucoup de personnes, le service de suite a favorisé la mise en lien avec les partenaires compétents, il n'empêche pas que ce lien soit souvent fragile et qu'il y a une réelle mission de soutien et d'étayage basée sur une relation solide. Le service de suite

possède une souplesse d'intervention qui lui permet de mener à la fois des missions de coordinations et des accompagnements au quotidien. Ce deuxième volet se prête peu au travail de relais. En effet, le service rencontre une réelle difficulté à trouver des partenaires pouvant intervenir régulièrement au domicile des personnes. Le passage d'une aide ménagère ne suffit pas à soutenir ces personnes dans leur difficile mission qu'est d'« habiter » leur appartement.

Le service se retrouve face à un paradoxe, à travers sa mission de relais, il a développé des pratiques répondant à de réels besoins basés sur un accompagnement souple et individualisé, un partenariat consolidé et un lieu d'accueil. Le service de suite bénéficie du réseau partenarial de La Place qui semble représenter une plateforme efficace pour une approche pluridisciplinaire des problématiques des personnes en errance.

PERSPECTIVES

Depuis le début d'année 2012, en prenant appui sur les expériences de La Place puis de son service de suite, l'association a créé un service d'accompagnement vers et dans le logement pour des personnes de la rue.

La rue dégrade tant physiquement que psychologiquement. Pour les personnes "de la rue" qui cumulent de nombreuses problématiques (santé mentale et somatique souvent dégradées, alcoolisme, poly addiction, propriété d'animaux etc...), le dispositif d'hébergement n'est pas adapté. La fermeture de l'hébergement du CHRS La Place laisse un grand vide dans la prise en compte et la prise en charge des grands exclus.

Différentes expériences internationales notamment en Amérique du Nord montrent que l'accès au logement des personnes de la rue en très grande vulnérabilité est plus qu'efficace. Cette "mise à l'abri locative" permet de surcroît une prise en charge médicale efficace et sur la durée qui était auparavant impossible voire ruinée lorsque les personnes après une hospitalisation et des soins retournaient "dans la zone".

L'accès au logement comme préalable à une prise en charge sanitaire pertinente, nous en sommes convaincus. Mais comme le disent différents rapports cet accès au logement ne peut se faire au vu du public concerné qu'avec un accompagnement de qualité et de proximité. Ce projet de service d'accompagnement vers et dans le logement des personnes de la rue vise à répondre à cette exigence.

C'est un projet qui s'inscrit dans le cadre du principe du "logement d'abord", mesure phare du "Chantier national prioritaire de la refondation de la politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans-abri".

C'est un projet référé aux programmes « housing first » et à la notion de « circuit court »:

C'est un projet de service d'accompagnement directement dans le logement dit en « circuits courts » qui se réfère aussi aux programmes d'action dénommés « Housing First » ou "pathways to housing first" mais aussi "street to home", développés dans les pays anglo-saxons et dont le principe est de faire passer directement de la rue au logement des ménages très en marge du logement : personnes souffrant à la fois d'isolement, de problèmes

financiers, de santé et de troubles psychologiques.

C'est un projet qui s'adosse également aux préconisations du rapport Girard, Estecahandy et Chauvin "La santé des personnes sans chez-soi - Plaidoyer et propositions pour un accompagnement des personnes à un rétablissement social et citoyen" et sur l'enquête SAMENTA sur "La santé mentale et les addictions chez les personnes sans logement personnel d'Ile de France".

C'est un projet porté par les principes de "non-abandon" et de "rétablissement".

C'est un projet qui bénéficie d'une expérience associative certaine et éprouvée dans la prise en compte et dans la prise en charge des personnes de la rue en situation de grande exclusion; dans son habitude des **pratiques d'**accompagnement directement dans le logement (baux glissants, ASL, AVDL, accompagnement CHRS dans le diffus, gestion de pension de famille...); dans sa capacité à travailler en réseau et en partenariat grâce à un travail de collaboration unanimement reconnu avec La Place et le service du "Mangin Palace", et à s'entourer de services, de personnes en interne et en externe compétentes et engagées.